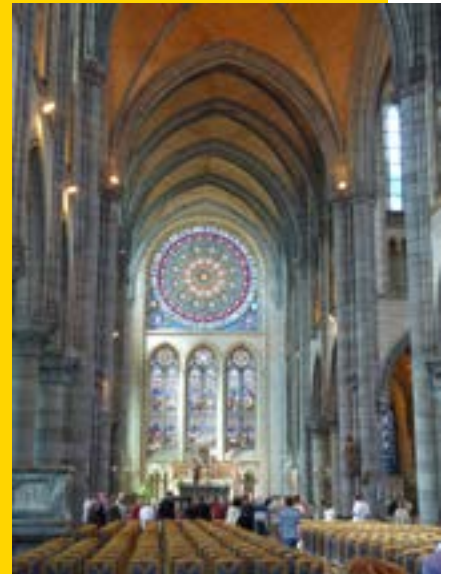




JOURNÉES EUROPÉENNES DU PATRIMOINE EN WALLONIE

LE GUIDE DE L'ORGANISATEUR DES JOURNÉES DU PATRIMOINE EN WALLONIE

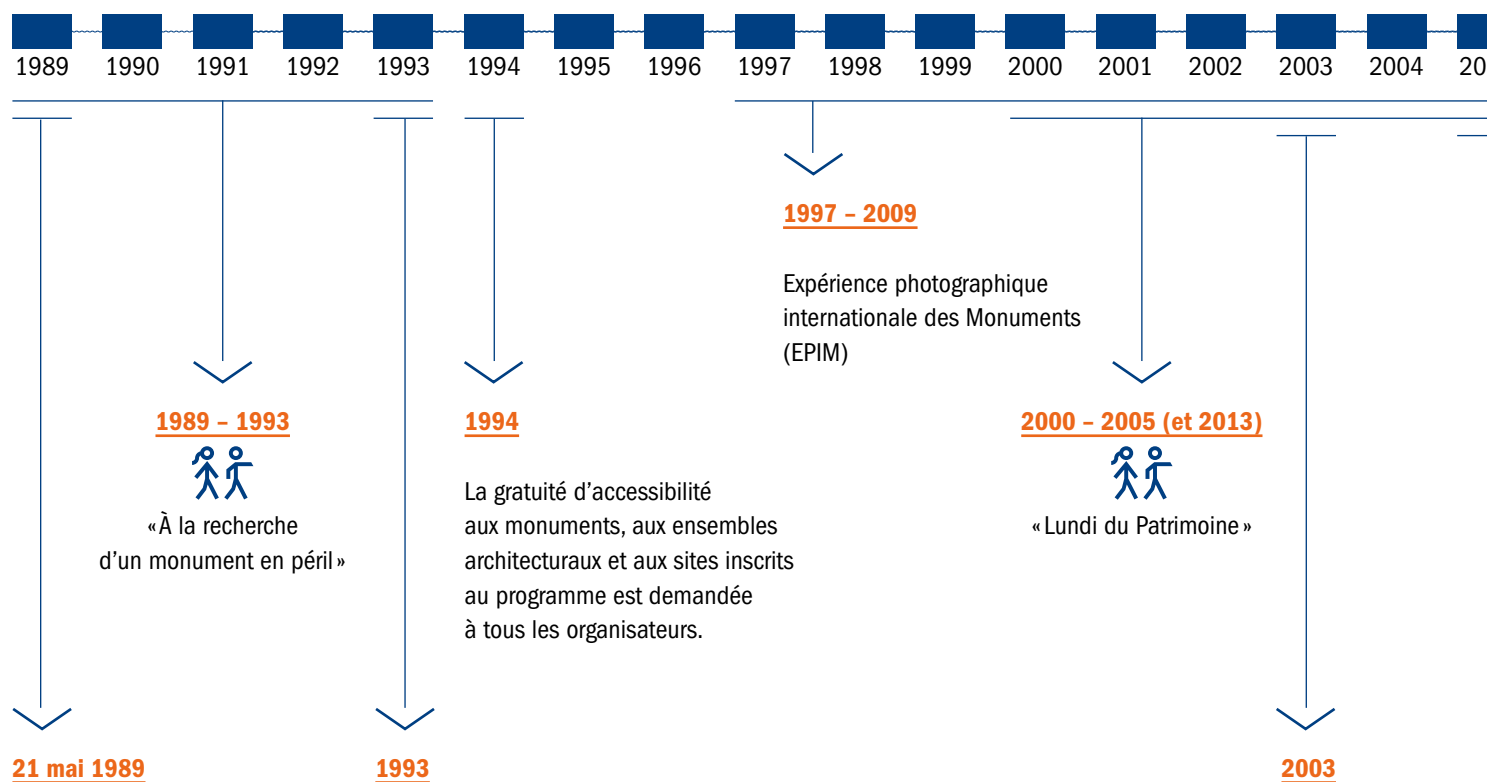


LE GUIDE DE L'ORGANISATEUR DES JOURNÉES DU PATRIMOINE EN WALLONIE

1	L'HISTORIQUE DES JOURNÉES DU PATRIMOINE EN WALLONIE	2
2	LES ACTEURS	4
3	LES CONDITIONS DE PARTICIPATION	6
4	COMMENT CONSTITUER VOTRE DOSSIER D'INSCRIPTION ?	7
	1. Les textes de présentation	7
	2. Les photos	8
	3. Les informations pratiques concernant votre activité	9
	4. La demande de subventions	10
	5. La demande de matériel	11
	6. Le thème européen	11
	7. Et pour les enfants ?	12
	8. L'inscription	12
	PENSE-BÊTE	13
5	EN MATIÈRE DE COMMUNICATION	14
	1. Nos actions	14
	2. Vos moyens	15
	3. Le matériel mis à votre disposition	16
6	QUELQUES CONSEILS POUR LE JOUR J	18
7	LES QUESTIONS QUE VOUS VOUS POSEZ RÉGULIÈREMENT	20
8	LES OPÉRATIONS DU SECRÉTARIAT DES JOURNÉES DU PATRIMOINE	22
9	LES OUTILS MIS À VOTRE DISPOSITION	24
10	LE PLANNING DE L'ANNÉE	26
	REMARQUES ET NOTES	28

1

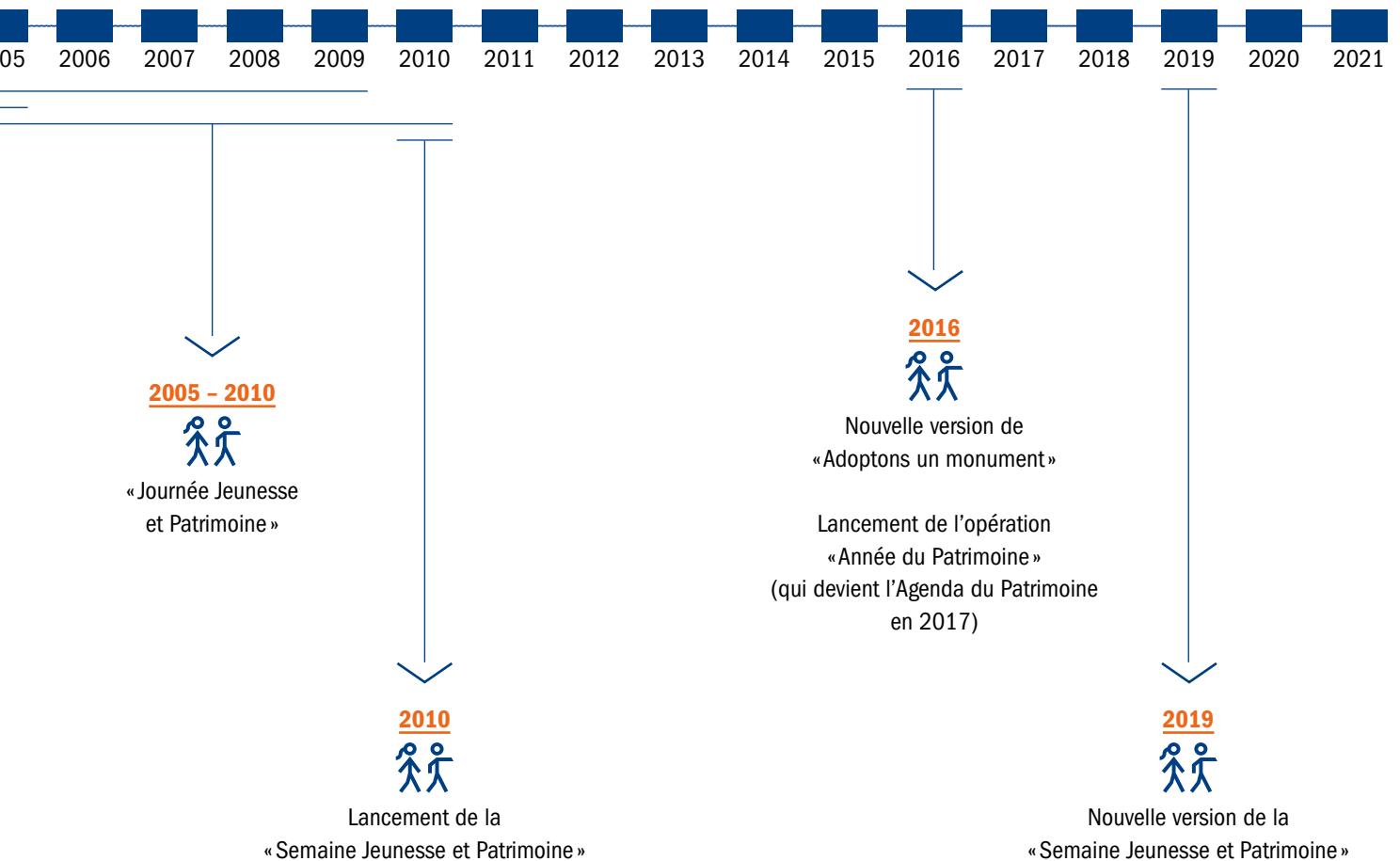
L'HISTORIQUE DES JOURNÉES DU PATRIMOINE EN WALLONIE



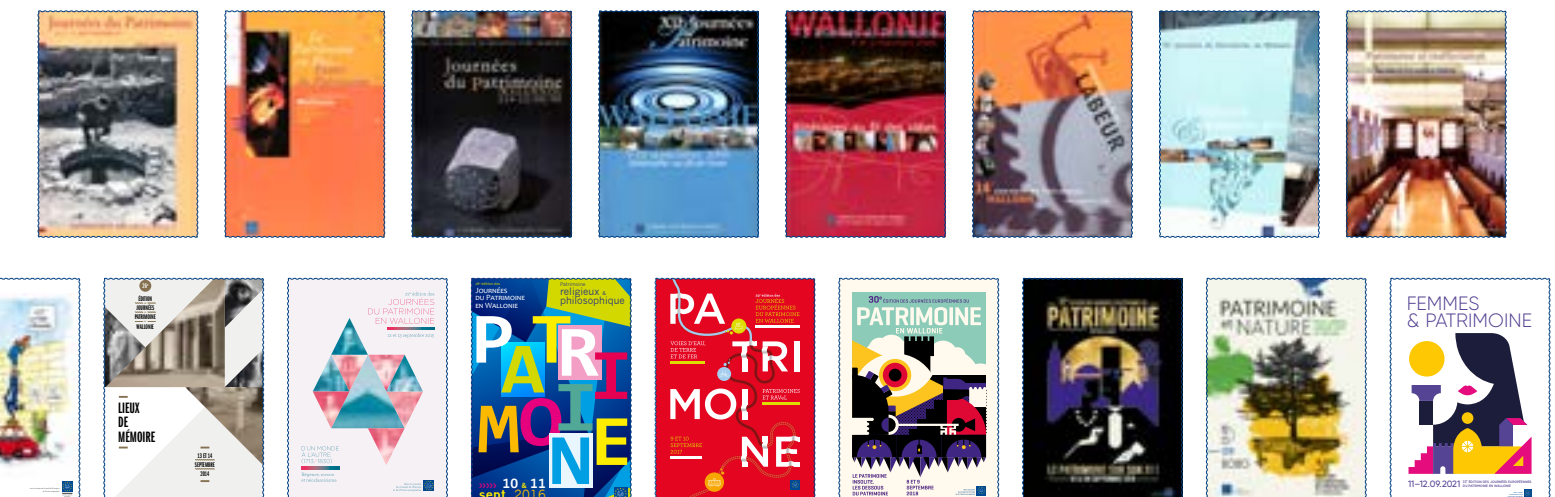
Depuis 1989, ce sont des milliers de bénévoles



Opération pour la jeunesse



qui se sont succédé avec succès pour faire vivre notre patrimoine.



2

LES ACTEURS

Le Secrétariat des Journées du Patrimoine

Le Secrétariat des Journées du Patrimoine coordonne, depuis leur création, les Journées du Patrimoine. Il dépendait, de 2005 à 2017, de l'Institut du Patrimoine wallon, organisme para-régional d'intérêt public. Depuis janvier 2018, l'Agence wallonne du Patrimoine réunit le Département du Patrimoine du Service public de Wallonie et l'Institut du Patrimoine wallon. Les missions restent inchangées, notamment dans le cas plus spécifique des Journées du Patrimoine : promouvoir le patrimoine auprès du public et le sensibiliser à la richesse de celui-ci par l'entremise de publications, d'évènements...



Le Comité exécutif

Le Comité exécutif, dirigé par un Président et composé de différentes personnalités du monde patrimonial, épaula le Secrétariat des Journées du Patrimoine et traite des grandes lignes directrices des Journées du Patrimoine. Il intervient, par exemple, en donnant son avis dans le cas de dossiers posant question et statue sur les cas les plus complexes.



Les organisateurs des Journées du Patrimoine

Toute personne, privée ou publique, qui propose des activités pour les Journées du Patrimoine est dénommée Organisateur des Journées du Patrimoine.

Propriétaires privés, institutions publiques, membres d'associations ou d'Offices du Tourisme, professionnels du patrimoine ou amateurs passionnés..., les organisateurs s'inscrivent aux Journées du Patrimoine en rentrant un dossier papier ou en ligne. Si celui-ci est accepté par le Secrétariat des Journées du Patrimoine, ils organisent des visites d'un site patrimonial pendant les Journées du Patrimoine. Les organisateurs de la Semaine Jeunesse et Patrimoine et de l'Agenda du Patrimoine ont un profil identique à celui des organisateurs des Journées du Patrimoine.

Les guides et encadrants

Les guides et encadrants sont contactés et engagés par les organisateurs de chaque site ou appartiennent à l'association qui est responsable de l'activité. Ils peuvent être rémunérés via des subventions octroyées par le Secrétariat si l'organisateur en fait la demande lors de son inscription.



Le public

Sous une apparente uniformité, le public des Journées du Patrimoine se révèle multiple et complexe à appréhender. Le grand public reste le public de référence : un couple de 35 à 64 ans provenant de Wallonie est d'ailleurs le profil-type des visiteurs des Journées du Patrimoine.

Le public spécialisé est un public d'amateurs avertis qui profitent des Journées du Patrimoine pour découvrir des lieux ou activités inédites ou difficiles d'accès en dehors de l'évènement. Les enfants et les jeunes représentent un public en devenir dont le Secrétariat fait une priorité. Il est clair que les efforts entrepris pour atteindre ces visiteurs ne sont pas encore suffisants.

Depuis 2015, les Journées du Patrimoine forment le vœu d'être accessibles au plus grand nombre. Les personnes à besoins spécifiques doivent pouvoir participer à un maximum d'activités.

Même s'il s'est défini plus récemment, le public orienté digital représente également un des objectifs du Secrétariat : le site Internet et la réalité augmentée en sont les matérialisations concrètes. Les autres opérations du Secrétariat attirent également les publics suivants : le public scolaire, les enseignants, le public associatif.



Provenance

■	Wallonie	59%
■	Bruxelles	17%
■	Flandre	14%
■	Europe	7%
■	Autre	3%



Les autorités du Patrimoine

Le Ministre du Patrimoine

Le Ministre du Patrimoine décide des grandes orientations en matière de patrimoine. Il a le privilège de choisir la thématique annuelle.

L'AWaP

La direction de la Promotion du Patrimoine et, bien sûr, les différents services et départements de l'Agence wallonne du Patrimoine collaborent étroitement avec le Secrétariat des Journées du Patrimoine : collègues, matériel, appui logistique... sont indispensables à l'organisation des activités du Secrétariat.



3

LES CONDITIONS DE PARTICIPATION

**Vous souhaitez faire découvrir votre lieu
et être repris au programme des Journées du Patrimoine ?**



Voici les conditions principales

1. L'accès à votre site/votre activité doit être **GRATUIT**.
2. Le site doit être **PATRIMONIAL** : être classé ou repris à l'inventaire du patrimoine culturel immobilier (http://lampspw.wallonie.be/dgo4/site_ipic).
3. Vous devez rentrer un **dossier d'inscription** complet comprenant notamment un texte de présentation du lieu et de votre activité ainsi qu'une photo horizontale et une autre verticale de minimum 1 Mo.

Et le thème annuel ?

Chaque année, les Journées du Patrimoine sont colorées par un thème spécifique, qui permet d'aborder les activités proposées sous un angle particulier et d'apporter de la cohérence au programme. Toutefois, le but des Journées du Patrimoine est avant tout de faire découvrir le patrimoine dans son ensemble et d'encourager toutes les associations qui travaillent dans le secteur patrimonial.

À cet effet, l'inscription d'une activité dans le thème annuel n'est plus une condition *sine qua non* de participation. Elle reste cependant vivement encouragée, afin de renforcer l'expérience de visite.